

CONTRE LA RÉGRESSION SOCIALE :

RIPOSTE SYNDICALE

Après l'ANI et la réforme des retraites, c'est au tour de l'assurance chômage d'être dans le collimateur du gouvernement et du patronat. En effet, la convention de l'assurance chômage arrivant à son terme le 31 décembre prochain, gouvernement, syndicats patronaux et syndicats de salariés reprendront leur place à la table des négociations début janvier 2014.

Cette négociation sera l'occasion pour les « partenaires sociaux » et le gouvernement d'intégrer dans la convention « **les droits d'indemnités rechargeables pour les chômeurs** » inclus dans l'ANI et transposé en mai dernier en Loi sur « la sécurisation de l'emploi » : un chômeur qui retrouverait un emploi et qui n'aurait pas « utilisé » la totalité de ses droits pourra les conserver en cas d'une perte d'emploi ultérieure.

Il s'agit là d'une vaste fumisterie car, en contrepartie, cette loi offre **la possibilité aux employeurs de baisser les salaires sur une période de deux ans lorsque les entreprises sont en baisse d'activité mais permet aussi de faciliter les licenciements économiques.**

Les négociations à venir seront l'occasion aussi de rogner encore un peu plus le droit des travailleurs privés d'emploi : durée d'indemnisation, montant des indemnités, accès à l'ouverture des droits etc. Alors que le chômage en France a atteint la barre des cinq millions (près de 10% de la population) et que nous sommes de plus en plus poussés vers une précarisation croissante des conditions de vie.

Pour le moment, le MEDEF, au prétexte de déficit « cumulé » dans les caisses de 18,5 milliards d'euros fin 2013 et 24,1 milliards fin 2014 (il y a là la même stratégie que pour la réforme des retraites), revendique le retour à la dégressivité et la baisse des indemnités chômage.

Même si le gouvernement Ayrault et les directions syndicales s'y opposent timidement à ce jour, ne nous faisons pas d'illusion quant à ces négociations, ce seront les travailleurs qui subiront une fois de plus les conséquences de cette politique de casse sociale **qui place les intérêts financiers de quelques-uns au-dessus de l'intérêt de ceux qui produisent** : près de 40 000 chômeurs sont radiés chaque mois, la moitié des chômeurs ne perçoivent pas d'indemnités, radiations à gogo sont le quotidien de milliers de personnes. La chasse aux précaires est ouverte !

Face à cela, il est temps d'inverser le discours ! De placer les travailleurs et les travailleuses au centre des décisions, en exigeant l'ouverture des droits à tous et toutes sans conditions grâce à la cotisation sociale et au salaire socialisé.

LE SALAIRE SOCIALISÉ : UN PRINCIPE ANTICAPITALISTE

Sur une fiche de paie, une partie du salaire est payée individuellement aux salariés, c'est le salaire net (ou salaire direct). L'autre partie, formée de cotisations sociales, est versée dans les différentes caisses (sécurité sociale, etc.) : le salaire indirect ou le salaire socialisé.

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. **Réduire la cotisation sociale, sous**



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
33 RUE DES VIGNOLES – 75020 PARIS
MAIL : CONTACT@CNT-F.ORG – WWW.CNT-F.ORG



prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire !

Il permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils soient actifs, précaires, chômeurs, retraités, **les salariés sont reconnus en tant que travailleur** : le chômeur indemnisé comme un salarié demandeur d'emploi, le retraité, comme un salarié pensionné.

Cet aspect est important car il pose comme principes :

La solidarité entre les travailleurs et il confisque aux représentants de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleurs : le salaire socialisé.

Ces vingt dernières années, les taux de cotisations patronales ont augmenté de 1,8 %, celles des salariés de 8,2 %. Il est temps de rattraper ce retard, seule vraie cause de déséquilibre du système. En effet, les richesses produites dans les entreprises, sont le fruit de l'activité des travailleurs eux-mêmes elles doivent donc leur revenir.

La CNT revendique :

- un accès aux indemnités de chômage sans condition et sans durée limite **avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire** ;
- une augmentation significative des salaires ;
- un rétablissement du droit à l'allocation chômage en cas de démission ;
- **l'arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales** ;
- l'arrêt des radiations et du flicage des travailleurs privés d'emplois ;
- **l'autogestion des caisses par les salariés eux-mêmes**, selon le modèle existant avant les ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat).

MANIFESTATION NATIONALE CONTRE LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ LE 7 DÉCEMBRE À PARIS

Comme chaque année, les organisations de chômeurs appellent à une manifestation nationale à Paris contre la précarité et le chômage. La CNT région parisienne sera présente.

Pôle Emploi est une arme efficace pour imposer le contrôle et le flicage de ses salariés et des chômeurs. Les radiations et les humiliations pleuvent, l'accompagnement est devenu inexistant et se résume à un contrôle mensuel. En parallèle, la privatisation rampante du service public de l'emploi progresse. Des boîtes privées remportent des marchés pour des ateliers ou des prestations bidon et s'enrichissent sur le dos des chômeurs et des précaires. Pendant ce temps, les aides à l'embauche souvent injustifiées à travers des exonérations de cotisations sociales creusent les déficits des caisses de solidarité (retraites, sécurité sociale, chômage).

Tous les secteurs sont touchés par la précarité :

Dans le privé, les logiques de rentabilité sont poussées à l'extrême : recours à l'intérim, externalisation d'activités favorisant la mise en concurrence et le nivellement par le bas des conditions salariales, succession de plans de licenciements maquillés sous le terme de « plan de sauvegarde de l'emploi », recours à des CDD illégaux... L'ensemble de ces méthodes patronales fragilisent nos vies, nos droits et nos solidarités.

Dans le public, l'État et les collectivités territoriales **sont aujourd'hui le premier employeur de personnels précaires** : temps partiel imposé, emplois aidés-CAE, vacances, recours aux CDD se multiplient. On estime à près d'un million les précaires au sein de la fonction publique.

Alors que ces emplois occupés par des précaires (souffrant d'insécurité économique, sociale et personnelle, et qui sont les premières victimes de la flexibilité) **sont en réalité indispensables au fonctionnement des services** dans lesquels ils interviennent. Il est urgent d'exiger leur titularisation !

**RIEN N'EST À EUX !
TOUT CE QU'ILS ONT, ILS NOUS L'ONT VOLÉ !**